



NATIONS UNIES
NIGER



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

NEWSLETTER N° 3

Avril-Juin 2021

HCDH NIGER

ÉDJTORJAL : les droits de l'Homme menacés par une situation humanitaire qui se dégrade

Chères lectrices, chers lecteurs

Le Niger a connu ces derniers mois une dégradation alarmante de sa situation sécuritaire. En effet, les attaques de groupes armés non étatiques (GANEs), ont lourdement sévi dans le pays, principalement dans la région de Tillabéri. Ces derniers mois n'ont pas seulement vu la fréquence et la violence des GANEs augmenter, mais ils ont également été le théâtre de violations mettant en question l'armée régulière et les forces de défense et de sécurité. De plus, l'état d'urgence ayant été décrété dans trois régions du pays, les libertés fondamentales ont été fortement restreintes.

La recrudescence des attaques envers les populations civiles ne vient qu'aggraver la situation précaire des droits humains dans le pays. Le Niger étant l'un des pays les plus pauvres du monde, il connaît déjà en temps de

quiétude un grand nombre de défis concernant les droits de l'Homme. Les crises humanitaires que traverse de manière de plus en plus régulière le pays, ne font dès lors qu'accroître le nombre des violations des droits humains des citoyens, et notamment ceux des groupes les plus vulnérables comme les femmes, les enfants ou encore des personnes privées de liberté.

Outre son mandat de monitoring et de reporting de la situation des droits de l'Homme dans le pays, le HCDH continue ses efforts de formation et de renforcement des capacités aussi bien des forces de sécurité que de tout autre acteur œuvrant pour la promotion et le respect de l'état de droit et des droits humains dans le pays afin de mieux les outiller pour prévenir les violations et promouvoir le respect et l'application des droits fondamentaux pour tous.

Zeinab Hamza Diaby
Représentante a.i

Depuis plusieurs années, le Niger est confronté à une situation sécuritaire préoccupante due aux nombreuses attaques des groupes armés terroristes. A cet effet, en 2015, le gouvernement, en réponse aux actions terroristes qui touchent principalement les frontières avec le Nigeria, le Burkina et le Mali, avait proclamé l'état d'urgence dans certaines régions, soutenu par d'autres mesures concourant à la lutte contre le terrorisme. L'état d'urgence autorise le gouvernement à prendre des mesures restreignant les libertés fondamentales et octroie aux forces de défense et de sécurité des pouvoirs exorbitants, en matière de perquisition, d'arrestation et de détention. C'est pourquoi, dans le cadre de son mandat de promotion et protection des droits de l'Homme, le HCDH a initié un projet financé par l'union européenne pour renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure sur le respect du droit international des droits de l'Homme lors des opérations de maintien de l'ordre et lors de l'application de la loi.

Dans le cadre du projet FSI, le HCDH a organisé trois ateliers à l'intention de différents acteurs dans le courant du mois d'avril 2021.

Atelier de renforcement des capacités des membres de la Commission nationale des droits humains (CNDH)



La Représentante a.i du HCDH (à gauche) lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier.



Photo de famille de tous les participants à l'atelier avec la Représentante a.i du HCDH au milieu.

Du 7 au 8 avril, dans le cadre du projet de renforcement des capacités des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) sur la conformité au droit international des droits de l'Homme des opérations d'application de la loi mises en œuvre dans les bureaux du Tchad, de la Mauritanie et du Niger, le HCDH a organisé à Dosso un atelier de deux jours pour 38 membres de la CNDH dont 11 femmes. L'objectif de cet atelier était de renforcer les capacités des membres de la CNDH sur le cadre juridique national et international des droits de l'Homme, y compris la prévention et la réponse à la violence sexiste, lors des opérations de maintien de l'ordre par les FSI.

Atelier de renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) sur le respect des droits humains dans l'application de la loi



La Représentante a.i du HCDH lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier.



Photo de famille de tous les participants à l'atelier.

Du 14 au 15 avril, dans le cadre du projet FSI, s'est déroulé à Dosso l'atelier de renforcement des capacités des OSC sur le respect des droits de l'Homme lors des opérations de maintien de l'ordre. L'objectif de cet atelier était de renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'Homme sur les instruments juridiques internationaux et nationaux en matière de respect des droits de l'Homme dans l'application de la loi et de maintien de l'ordre et leur mécanisme de fonctionnement, leur permettre de se familiariser avec les concepts clés du droit international des droits de l'Homme.

Atelier sur le respect des cadres juridiques nationaux et internationaux lors des opérations de maintien de l'ordre menées par les FSI

Du 28 au 29 avril toujours dans le cadre du projet FSI, le HCDH a organisé à Dosso un atelier de formation de deux jours pour 36 participants, dont 4 femmes, éléments des Forces de Sécurité Intérieure (Gendarmerie, Garde Nationale et Police) et Magistrats des régions de Tillabéri, Dosso et Niamey. L'atelier a porté sur le respect des cadres juridiques nationaux et internationaux de protection des droits de



Photo de famille des tous les participants, provenant de différents corps des forces de sécurité intérieure, à l'atelier.

l'Homme et la prévention des violences basées sur le genre lors des opérations de maintien de l'ordre menées par les Forces de sécurité intérieure.

Examen périodique universel (EPU)

Le 3 mai, le troisième rapport du Niger a été examiné lors de la 38^{ème} session du groupe de travail de l'EPU. L'examen visait à évaluer les progrès réalisés par le Niger dans le domaine des droits de l'Homme et la mise en œuvre des recommandations reçues par le Niger lors du deuxième cycle de l'EPU pour la période 2016-2021. Suite au dialogue constructif entre la délégation nigérienne et les membres du groupe de travail, 254 recommandations ont été formulées par 95 États, dont la plupart concernent les questions de droits de l'Homme suivantes, à savoir : la ratification du deuxième protocole de Maputo sur les droits de la femme en Afrique, l'abolition de la peine de mort, la levée des réserves relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), des mesures visant à mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes, l'adoption de la loi pour les défenseurs des droits de l'Homme, la libération des prisonniers politiques, rendre effectif le droit à la liberté d'expression, le droit de réunion et de manifestation, améliorer les mécanismes de lutte contre l'esclavage et les pratiques connexes, le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans la lutte contre le terrorisme, prendre des mesures contre le mariage des enfants, l'enquête sur le cas d'Inatès concernant les exécutions sommaires de 102 personnes attribuées à des éléments des forces de sécurité et de défense.

Mécanisme établi par la résolution 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations unies, l'examen périodique universel (EPU) est un processus qui consiste à passer en revue périodiquement les réalisations de l'ensemble des 193 États de l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme. Il donne à tous les États l'occasion de déclarer les mesures qu'ils ont prises pour améliorer la situation des droits humains dans leur pays et pour surmonter les obstacles à l'exercice de ces droits. Des recommandations sont formulées et les États échangent sur les meilleures pratiques dans le domaine entre eux, avec pour but ultime d'améliorer la situation des droits de l'Homme dans tous les pays et d'entraîner des changements importants pour les populations du monde entier.

Rencontre avec le Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH)

Le 26 mai a eu lieu une rencontre entre des membres du RJDH et le HCDH dans le but d'échanger sur la situation des droits humains au Niger, les activités du réseau, et des possibilités futures de collaboration.



Photo de famille devant l'entrée du bureau du HCDH avec les membres du RJDH, la Représentante a.i du HCDH (deuxième depuis la gauche) et l'analyste de programme en droits humains du HCDH (tout à droite).

Atelier d'orientation et de cadrage des membres du comité interministériel chargé de la rédaction de l'EPU concernant la Convention pour l'Élimination des Discriminations Envers les Femmes (CEDEF)



La Représentante a.i en train de faire son discours lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier.



Photo de famille de tous les participants à l'atelier.

Le 27 mai, dans le cadre du projet PAPEV, le HCDH a participé à la cérémonie d'ouverture d'un atelier de deux jours organisé en collaboration avec le Ministère de la Justice sur la préparation du cinquième rapport périodique de la CEDEF. Cet atelier d'orientation et de cadrage était destiné aux 25 membres du comité interministériel dans le cadre du processus de rédaction du cinquième rapport périodique du Niger sur la mise en œuvre de la CEDEF. L'objectif de l'atelier était d'appuyer le comité interministériel dans la préparation du cinquième rapport périodique, car l'un des domaines d'intervention du projet est d'appuyer les États bénéficiaires dans la préparation et la soumission des rapports concernant la Convention des droits de l'enfant (CDE) et la CEDEF.

Le projet PAPEV est une initiative du bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du HCDH financé par la coopération italienne et dont le but est la protection des enfants victimes de la violation de leurs droits en Afrique de l'Ouest. Ce projet se distingue singulièrement par l'adoption d'une approche régionale harmonisée et intégrée autour des initiatives visant l'exploitation et la maltraitance des enfants, et réunit six pays de la sous-région (la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Sénégal, le Mali et le Niger).

Le Niger a ratifié la CEDEF le 8 octobre 1999. Cependant, le pays a émis un certain nombre de réserves qui ne sont à ce jour toujours pas levées, notamment concernant le droit de succession des femmes, la modification de pratiques socio-culturelles discriminatoires, le droit des femmes mariées à choisir leur lieu de résidence, ou encore le droit des femmes de choisir le nombre et l'espacement des naissances ainsi que le choix du nom.

Visite conjointe de la Représentante a.i du HCDH et de la Coordinatrice résidente des Nations Unies à la CNDH



Le Président de la CNDH avec à sa droite la Représentante a.i du HCDH et à sa gauche Madame la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies.

Le 27 mai, la Représentante a.i et la Coordinatrice résidente des Nations Unies au Niger ont effectué une visite conjointe à la CNDH afin de discuter de la situation générale des droits de l'Homme dans le pays et du suivi des principaux dossiers concernant les allégations d'exécutions extrajudiciaires et les cas de torture, ainsi que des nouvelles perspectives de la CNDH dont le mandat des membres a expiré en juin 2021.

Rencontre avec la nouvelle ministre de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant

Le 27 mai, lors d'une mission de suivi des activités du projet PAPEV au Niger par la coordination régionale dudit projet, conduite par Mme Aminata Kébé, venue du Bureau Régional des Droits de l'Homme pour l'Afrique de l'ouest basée à Dakar, une rencontre a eu lieu entre des membres du bureau pays et du bureau régional du HCDH et la nouvelle ministre de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant.



La ministre de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (à gauche), la Représentante a.i du HCDH (en vert) et la Coordinatrice régionale du projet PAPEV (en rouge).



Photo de famille lors de la rencontre. Au centre, la ministre de la protection de la femme et de la protection de l'enfant. A sa droite, la Représentante a.i du HCDH, et à sa gauche la coordinatrice régionale du projet PAPEV. Au côté gauche de la coordinatrice régionale se tenait la responsable nationale du projet PAPEV.

Présentation du rapport annuel de la CNDH devant l'Assemblée nationale

Le 31 mai, la Représentante a.i du HCDH a assisté à la présentation devant l'Assemblée nationale du rapport annuel 2019-2020 de la CNDH sur les droits de l'Homme au Niger, comme le prescrit la Constitution. Le rapport portait notamment sur les droits civils et politiques, la détention et la torture, les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux et la traite, les droits des migrants, la lutte contre les discriminations et les pratiques esclavagistes. Le rapport a donné un aperçu clair et détaillé de la situation des droits de l'Homme dans le pays au grand nombre de parlementaires présents à la présentation. Les membres de la CNDH du Burkina Faso en mission de partage d'expérience avec la CNDH du Niger était également présente à ladite cérémonie.



La Représentante a.i du HCDH en train d'assister à la présentation du rapport annuel de la CNDH devant l'Assemblée nationale.

Atelier de formation du RJDH

Le 31 mai a eu lieu un atelier de formation sur la promotion et la protection des droits de l'Homme du RJDH auquel le HCDH a participé. Cet atelier a eu pour objectif de renforcer les capacités des journalistes dans le cadre de leur travail quotidien de collecte et de traitement de l'information afin d'obtenir des informations de qualité respectant les standards éthiques et la dignité humaine.



Photo de famille des participants à l'atelier qui comptait avec la présence de la Représentante a.i du HCDH (assise, tout à gauche).

Rencontre avec la CNDH du Burkina Faso



Photo de famille entre des membres de la CNDH du Burkina Faso avec quatre membres du HCDH : la Représentante a.i du HCDH (deuxième à partir de la gauche), la Coordinatrice du projet d'appui à la force G5S (tout à droite), l'analyste de programmes en droits humains (quatrième depuis la droite) et à sa gauche, un spécialiste des Droits de l'Homme du projet d'appui au G5S.

Le 2 juin a eu lieu dans le bureau du HCDH une rencontre avec la CNDH du Burkina Faso. Cette rencontre s'est faite dans le cadre du voyage de partage d'expériences que la CNDH burkinabè a effectué au Niger.

Atelier de familiarisation avec la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Du 1 au 2 juin, dans le cadre du projet PROMIS, le HCDH a organisé un atelier de deux jours pour 25 membres du comité interministériel chargé de rédiger les rapports initiaux et périodiques du Niger aux organes de traités et à l'examen périodique universel, dont 7 femmes sur la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'objectif de l'atelier était de familiariser les participants avec les dispositions de la Convention et les recommandations précédentes du Comité, ainsi que de renforcer leurs compétences en matière de rédaction de rapports.



Photo de famille de tous les participants à l'atelier.

Le projet PROMIS vise à développer les capacités des pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Mali, le Niger et le Sénégal, pour mieux protéger les droits humains dans le contexte de la lutte contre le trafic illicite des migrants. Le Niger, pays enclavé, est un espace de transit pour les migrants d'Afrique de l'Ouest et du Centre vers l'espace méditerranéen. Mais le pays doit aussi gérer les mouvements de populations de migrants nigériens qui sont contraints au retour à cause du conflit libyen ou de la politique répressive de l'Algérie. Le Projet PROMIS est financé par les Pays-Bas et mis en œuvre conjointement par le HCDH et ONUDC.



La Représentante a.i du HCDH avec le Coordonnateur au Niger du projet PROMIS.



Photo de famille des membres du HCDH.

La Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille vise à protéger les travailleurs migrants et leur famille, quel que soit leur statut migratoire, contre l'exploitation et les violations des droits de l'Homme. Le Niger a ratifié la Convention le 18 mars 2019.

Établissement d'une clinique juridique à l'université de Niamey Abdou Moumouni



Photo de famille des participants à la cérémonie d'ouverture. Au centre en blanc le recteur de l'Université Abdou Moumouni, et à sa droite la Représentante a.i du HCDH.

Le 3 juin, le HCDH a participé à la cérémonie d'ouverture de l'atelier national pour la création d'une clinique juridique et l'enseignement du droit pratique à l'Université de Niamey. L'atelier fait partie du projet OKP-Sahel, qui est mis en œuvre par un consortium de trois universités dans les pays sahéliens (Mali, Burkina Faso et Niger) et est financé par Nuffic (l'organisation néerlandaise pour l'internationalisation de l'éducation). Le projet vise à renforcer la capacité des universités à maximiser leur contribution au renforcement de la résilience des communautés face au changement climatique, à l'insécurité et aux problèmes de gouvernance. Ce projet a exprimé le souhait de collaborer avec le HCDH.

Atelier d'information et d'échanges à l'intention des magistrats, des forces de défense et de sécurité et des acteurs de la société civile sur le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP)

Du 10 au 11 juin, la CNDH a organisé en partenariat avec le HCDH un atelier d'information et d'échanges à l'endroit de magistrats, de membres des forces de défense et de sécurité et d'acteurs de la société civile sur le mécanisme de prévention de la torture (MNP). Le présent atelier a vu la participation de magistrats, de membres des forces de défense et de sécurité, d'acteurs de la société civile provenant des régions de Dosso, Tillabéri, Niamey et Tahoua. Cet atelier a permis de sensibiliser les participants sur les formes et techniques d'identification des cas de torture, leur faire connaître les missions de la CNDH conformément à ses nouvelles attributions concernant le mécanisme, les familiariser avec la loi n° 2020-05 du 11 mai 2020, ainsi qu'avec la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT) et son protocole facultatif.



Photo de famille de tous les participants à l'atelier.



Les participants à l'atelier en session de travail.

Le Niger a ratifié le 5 octobre 1998 la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT). Cette Convention a été complétée par un protocole facultatif qui établit un système de visites régulières sur les lieux où se trouvent des personnes privées de liberté et que le Niger a ratifié le 7 novembre 2014.

Afin de répondre à ses obligations internationales, le Niger a adopté la loi n°2020-02 du 6 mai 2020 qui élargit le mandat de la CNDH en lui attribuant le Mécanisme National de Prévention (MNP) dont la mission principale est d'enrayer les actes de tortures, les peines ou les traitements inhumains ou dégradants dans le pays par l'identification de signes avant-coureur d'abus graves dans les lieux de détention.

Le Niger a également adopté la loi n°2020-05 du 11 mai 2020 portant modification du code pénal renforçant ainsi les dispositions réprimant la torture.

Célébration de la journée mondiale contre le travail des enfants



RENCONTRE DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS AU NIGER



CELEBRATION 12 JUIN 2021



Thème 2021 :

AGISSONS MAINTENANT POUR METTRE FIN AU TRAVAIL DES ENFANTS! AU NIGER, LA MOBILISATION CONTRE LA COVID19 DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ POUR CHACUN !



Ibrahim Boukary
Ministre de l'Emploi, du Travail
et de la Protection Sociale



Adolphe Sagbo
Syndicat Patronale



Idrissou Djibrilla
Syndicat Travailleurs



Mahamadou Moussa
Acteur Société Civile

COMPLEXE MAFE, 22 JUIN 2021

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants, le HCDH a soutenu l'Association pour la Lutte contre le Travail des Enfants au Niger (ALTEN) pour l'organisation d'une conférence de presse le 11 juin et d'une animation scolaire le 12 juin dans le village de Tanka Lokoto situé dans le département de Filingué (184 km de Niamey). Ces activités visaient à sensibiliser le public sur la problématique du travail des enfants au Niger, aux droits de l'enfant de façon générale, et en particulier au droit à l'éducation des jeunes filles ainsi que l'impact du Covid-19 sur les droits de l'enfant.

Selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), près de 152 millions d'enfants travaillent dans le monde, dont plus de 73 millions dans des conditions dangereuses mettant directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral. Au Niger, compte tenu de la pauvreté, des familles sont souvent obligées de faire travailler les enfants. Non-scolarisés, ces enfants évoluent dans des conditions extrêmement difficiles : longues heures de travail, petit salaire, pas de nourriture etc. De plus, ils encourent les risques liés à la prostitution, la discrimination et la maltraitance, et la traite d'êtres humains. Au Niger, la loi autorise le travail des enfants à partir de 14 ans, mais elle prescrit des conditions interdisant des travaux qui pourraient nuire à son évolution. Malheureusement, ces conditions ne sont que rarement respectées en pratique.



Atelier de formation sur l'analyse conjointe pays (ACP) et le plan cadre de coopération des Nations Unies au Niger



Photo de famille de tous les participants à l'atelier de formation. Au centre, la Coordinatrice résidente (robe grise) et la Représentante a.i du HCDH derrière elle.

Du 15 au 17 juin, le HCDH a participé à un atelier de formation de trois jours sur l'analyse conjointe pays et le plan cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies pour la période 2022-2026, officiellement lancé par la Coordinatrice résidente et le Ministre du Plan. L'objectif de la formation est de contribuer à l'élaboration du nouveau plan cadre de coopération (PCC) et de fournir aux participants la nouvelle approche et les nouveaux outils en ligne avec la réforme des lignes directrices des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'atelier a réuni 70 participants composés d'experts de la société civile, du secteur privé, des ministères et des agences des Nations Unies. Les sessions ont fourni une série de présentations, notamment sur l'approche basée sur les droits de l'homme, qui a été présentée par le HCDH en vue d'intégrer les droits de l'homme dans tout le processus.

Préparatifs d'un atelier diagnostique sur la protection des civils

Le 19 juin, dans le cadre des préparatifs de l'atelier diagnostique sur la protection des civils qui s'est tenu du 22 au 25 juin 2021 à Niamey au Niger, l'équipe du Projet d'appui à la Force conjointe du G5 Sahel dans la mise en œuvre du cadre de conformité aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire a tenu une session de travail avec l'Archevêque de Niamey.



Au centre l'Archevêque de Niamey, Monseigneur Laurent Lompo entouré de deux spécialistes des droits de l'homme de l'équipe du projet d'appui à la force conjointe G5S du HCDH de l'atelier pour le compte de l'église catholique.

Atelier Diagnostic sur la protection des civils

Le 22 juin s'est déroulée la cérémonie d'ouverture de l'atelier diagnostic sur la protection des civils sous la présidence du représentant du Ministre du Plan, de la Cheffe de la Délégation de l'UE au Niger, des représentants du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, du Système des Nations au Niger, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, ainsi que ceux



La cérémonie d'ouverture de l'atelier a compté avec la présence de la Représentante a.i du HCDH Niger (tout à droite).

de la Force conjointe du G5 Sahel et des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) nigériennes. L'atelier a été organisé par le HCDH à travers le projet cadre de conformité appuyant la force G5 Sahel au Niger, conjointement avec le Secrétariat exécutif du G5 Sahel en collaboration avec la Force conjointe du G5 Sahel et avait pour but l'élaboration d'une stratégie régionale de la protection des civils dans l'espace du G5 Sahel. En effet, les acteurs stratégiques de la protection des civils au Niger réunis, se sont donnés pour tâche de faire le diagnostic de la situation de la protection des civils au Niger et de formuler des recommandations. L'atelier a compté avec la participation de membres des autorités locales, départementales et régionales, de parlementaires, de leaders communautaires ainsi que de membres de la société civile (43 participants en tout, dont six femmes).

Atelier d'information et d'échange à l'endroit des magistrats, des forces de défense et de sécurité et des acteurs de la société civile sur le MNP



Photo de famille de tous les participants à l'atelier avec la Représentante a.i du HCDH au milieu.

Du 24 au 25 juin, à Zinder (900 km de Niamey), le HCDH a organisé en partenariat avec la CNDH, un atelier d'information et d'échange à l'endroit de magistrats, des forces de défenses et de sécurité et d'acteurs de la société civile sur le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP). L'atelier a connu la participation de magistrats,

de membres des forces de défense et de sécurité, et d'acteurs de la société civile provenant des régions d'Agadez, Diffa, Maradi et Zinder.

Cet atelier a fait suite à celui de Dosso, organisé dans le même cadre qui a vu la participation de magistrats, de membres des forces de défense et de sécurité et d'acteurs de la société civile provenant des régions de Dosso, Tillabéri, Niamey et Tahoua. C'est donc des participants de toutes les régions du pays qui ont eu la possibilité de renforcer leurs connaissances sur les missions et les nouvelles attributions de la CNDH concernant le MNP, sur la Convention contre la Torture, son protocole facultatif, le sous-comité contre la torture, et sur la loi 2020-05 du 11 mai 2020 réprimant la torture au Niger, afin de les outiller pour mieux reconnaître et prévenir des cas de torture dans leurs missions respectives.

Conférence publique sur le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP) à l'occasion de la commémoration de la journée internationale de soutien aux victimes de torture

L'Assemblée Générale des Nations Unies a consacré le 26 juin comme la journée internationale de soutien aux victimes de torture.



La Représentante du HCDH lors de l'ouverture de la conférence.

À l'occasion de cette commémoration, la CNDH, avec le soutien financier et technique du HCDH, a organisé une conférence publique sur le MNP à Zinder. L'objectif de la conférence était de sensibiliser le public sur la prévention de la torture. À cet effet, deux thèmes ont été abordés, à savoir « Le cadre juridique national de prévention de la torture », et « Le rôle et les attributions de la CNDH en tant que MNP ». Les exposés ont permis au public de se familiariser avec la CCT et son protocole facultatif, à la loi n°2020-02 du 6 mai 2020 modifiant et complétant la loi organique sur la CNDH qui lui attribue les prérogatives du MNP, et à la loi n°2020-05 du 11 mai 2020 réprimant la torture au Niger.

La conférence a connu la participation de plus de 70 personnes (14 femmes) dont des autorités administratives et coutumières, des membres des forces de défense et de sécurité, de la société civile, d'organisations syndicales, et des étudiants.



Les participants à la conférence à l'écoute de la présentation des conférenciers.

Nouveaux staffs du HCDH au Niger

Dans les trois derniers mois, trois nouveaux staffs ont rejoint l'équipe du HCDH au Niger.



Sani ADAMOU

Spécialiste des Droits de l'Homme au HCDH. Responsable du projet CLIMIS, qui est un projet qui vise à identifier les lacunes de protection de droits de l'Homme dans le contexte des migrations résultant des effets néfastes du changement climatique dans la région du Sahel. Avant de rejoindre le HCDH, Sani a été chef d'antenne régionale de la CNDH-Agadez et juriste à Kollo, dans la région de Tillabéri.

Ahmed Rémi OUOBA

Juriste de formation, actuellement VNU assistant Droits de l'Homme au sein du HCDH Niger. Avant son arrivée au HCDH, Rémi a travaillé comme VNU aux élections au sein du PNUD, et a aussi servi comme juriste au centre parlementaire panafricain au secrétariat permanent du mécanisme africain d'évaluation par les pairs au Burkina Faso.



Ibrahim MAHAMAN ZAKARI

Juriste de formation, actuellement VNU assistant Droits de l'Homme au HCDH Niger. Avant de rejoindre le bureau, Ibrahim a travaillé comme assistant aux Droits de l'Homme au sein de l'ONG dénommée *Centre d'Actions pour les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CADESC)* basée à Niamey.